

Adhésion

Renouvellement

Don

35€ ADHÉSION SIMPLE
soit 12€ après réduction d'impôts

15€ ADHÉSION ÉTUDIANTS,
DEMANDEURS D'EMPLOI
soit 5€ après réduction d'impôts

50€ ADHÉSION COUPLE
soit 17€ après réduction d'impôts

Adhésion bienfaiteur

J'aide *Debout la France* à grandir
en devenant bienfaiteur...

75€  **ADHÉSION BRONZE**
soit 25 € après réduction d'impôt

250€  **ADHÉSION Or**
soit 85 € après réduction d'impôt

100€  **ADHÉSION ARGENT**
soit 34 € après réduction d'impôt

500€  **ADHÉSION PLATINE**
soit 170 € après réduction d'impôt

Je fais un don à *Debout la France* de _____ €

M. Mme Nom* Prénom*

Date de naissance* _____ Nationalité* Profession

Mandat électif N° adhérent
(en cas de renouvellement)

Adresse*

Code Postal* _____ Commune*

Téléphone* _____ Portable _____
(au moins un numéro portable ou fixe obligatoire)

Courriel

En cas d'adhésion couple, merci de nous indiquer ci-dessous les informations concernant votre conjoint(e) :

M. Mme Nom* Prénom*

Date de naissance* _____ Nationalité* Profession

Mandat électif N° adhérent
(en cas de renouvellement)

Téléphone* _____ Portable _____
(au moins un numéro portable ou fixe obligatoire)

Courriel

Je souhaite être contacté par un responsable de *Debout la France*

**L'adhésion est valable pour l'année civile,
de janvier 2019 à décembre 2019.**

Date et signature

Chèque à libeller à l'ordre d'AFDLF

*champs obligatoires

Bulletin et règlement à renvoyer à
DEBOUT LA FRANCE - BP 18 - 91 330 YERRES

 Vous pouvez aussi adhérer en ligne par carte bancaire en vous rendant sur notre site
<https://e-dlf.debout-la-france.fr>

VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔT

Debout La France obéit aux règles de financement et de transparence imposées par les lois régissant le fonctionnement des partis politiques.

Votre adhésion et vos dons (par chèque, virement ou carte bleue) sont plafonnés à 7 500 € par personne physique et par an et donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant. Réduction dans la limite de 20% du revenu imposable et 15 000 € de dons/adhésions par foyer fiscal, pour tous les partis politiques.

Un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en avril 2020.

Loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Article 11-4 : Une personne physique peut verser un don ou une cotisation à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Article 11-5 : Les personnes qui ont versé un don à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation de l'article 11-4 sont punies d'une amende de 3.750 euros et d'un an d'emprisonnement. **Protection des données personnelles** : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion des adhésions/dons et à l'ensemble de la vie du parti. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de *Debout la France* et de l'AFDLF. En retournant ce formulaire, vous les autorisez à utiliser vos données pour des opérations de communication et d'appel aux dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agissent que sur leurs instructions et seront soumis à une obligation de confidentialité. En application des articles 38 et s. de la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse: courrier@debout-la-france.fr ou à : DLF - BP 18 - 91330 YERRES (AFDLF) Agrément CNCCFP N° 810 du 10 juin 2002 - Association N° 0912012603 Préfecture Evry déclarée le 5 juin 2001

Cadre réservé à *Debout la France*
